POLITIQUES

1- Reconnaissance d'une association régionale

Pour être reconnue comme association régionale, l'organisme doit être incorporé ou enregistré au Québec et doit regrouper au moins trois clubs. Ces clubs doivent compter une majorité de membres domiciliés dans la ou les mêmes régions que l'association régionale ou dans les régions limitrophes à celle-ci. Les régions sont les mêmes que celles représentées par les Unités Régionales de Loisirs et de Sports pour les Jeux du Québec. L'association régionale doit inscrire au moins 5 membres encadrement afin d'être reconnue par Ski de fond Québec.

2- Reconnaissance d'un club multiservices ou de compétition

Pour être reconnu comme club multiservices ou de compétition, l'organisme doit être incorporé ou enregistré au Québec et compter **au moins 10 membres licenciés** dûment inscrits auprès de Ski de fond Québec.

3- Reconnaissance d'un club récréatif

Pour être reconnu comme club récréatif, l'organisme doit être incorporé ou enregistré au Québec et compter **au moins 10 membres** dûment inscrits auprès de Ski de fond Québec. U**n club récréatif doit inscrire ses membres dans les catégories suivantes : « Programme Jeunesse », « Personnel d'encadrement », si les participants ne font pas de compétition. La catégorie « MEMBRE PARTICIPANT » s'adresse aux adultes (membre ou non d'un club) qui veulent supporter la fédération par un don minimum de 15$.**

4- Reconnaissance d'un groupe Initiation scolaire

Pour être reconnu à titre de *groupe Initiation,* le programme doit s'adresser exclusivement à des élèves provenant d'une même école et être livré dans le cadre d'activités scolaires ou parascolaires. La liste du groupe avec les coordonnées des participants (noms, adresses et dates de naissance) doit obligatoirement être remise à SFQ.

SERVICES

1- Associations régionales et clubs multiservices ou de compétition indépendants

-reconnaissance officielle de l'organisation par SFQ auprès des URLS et autres partenaires provinciaux et régionaux
-réception par courriel de tous les avis de courses inscrits au calendrier provincial
-réception par courriel de toute la correspondance pertinente de SFQ
-permet aux administrateurs, entraîneurs et officiels de bénéficier d'une couverture d'assurance responsabilité civile.
-réception du journal *Liaisons* de Ski de fond Canada par les administrateurs, entraîneurs et officiels inscrits
-permet aux athlètes de moins de 18 ans de se procurer une licence de course provinciale
-éligibilité au *programme d'assistance financière pour l'engagement d'entraîneurs*
-droit de vote à l'AGA de SFQ
-inscription au répertoire des clubs de SFQ sur le site WEB de SFQ
-annonces gratuites des activités du club sur le site WEB de SFQ
-lien hypertexte du site web de SFQ vers le site web du club (si applicable)
-reconnaissance de l'équipe de compétition officielle lors des compétitions provinciales et nationales

2- Clubs récréatifs

-reconnaissance officielle de l'organisation par SFQ auprès des URLS et autres partenaires provinciaux et régionaux
-réception de toute la correspondance pertinente de SFQ
-permet aux administrateurs, entraîneurs et officiels de bénéficier d'une couverture d'assurance responsabilité civile.
-réception par les administrateurs et entraîneurs inscrits à SFQ du journal *Liaisons* de Ski de fond Canada
-droit de vote à l'AGA de SFQ
-inscription au répertoire des clubs de SFQ sur le site WEB de SFQ
-annonces gratuites des activités du club sur le site WEB de SFQ
-lien hypertexte du site web de SFQ vers le site web du club (si applicable)
-permet de commander les trousses d'inscription et le matériel pédagogique pour les participants inscrits aux Programmes Jeunesse auprès de SFQ

3- Groupe Initiation scolaire

-permet de commander le matériel pédagogique pour les participants inscrits
-réception de toute la correspondance pertinente de SFQ
-permet aux administrateurs et aux entraîneurs inscrits de bénéficier d'une couverture d'assurance responsabilité civile.